

Initiales _____

**Procès-verbal du conseil d'établissement
de l'école secondaire Le Sommet**

Le 26 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ORDINAIRE du conseil d'établissement tenue le mercredi 26 septembre 2018 à 19 h, à la bibliothèque de l'école secondaire Le Sommet, 120, rue de la Polyvalente, Québec à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

DROLET, Sébastien	Parent
GUERTIN, Carl-Éric	Parent
LAVIGNE, Vanessa	Parent
LESSARD, Nathalie	Parent
LORRIN, Ludovic	Parent
MUNGER, Suzie	Parent
ROBERGE, Marie-France	Parent
UWAMALIYA, Jeanne D'Arc	Parent
CÔTÉ, Patricia	Enseignante
CYR, Geneviève	Enseignante
GERMAIN-LAROSE, Catherine	Enseignante
VAN DEN HOONAARD, Lynn Cheryl	Enseignante
TREMBLAY, Johanne	Représentante des professionnels
BOIES, Sophie	Représentante du personnel de soutien
PARTICIPENT À CETTE SÉANCE	
ROUSSEL, Jean-François	Directeur
DESROCHES, Maryse	Directrice adjointe
GOBEIL, Danièle	Directrice adjointe
PARADIS, Madeleine	Gestionnaire administratif d'établissement

MOT DE BIENVENUE

Monsieur Jean-François Roussel souhaite la bienvenue à tous les membres.
Chacun des membres se présente aux autres membres du conseil d'établissement.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

On constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

1. Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal du 20 juin 2018
4. Fonctionnement du Conseil d'établissement
 - 4.1 Élection
 - 4.2 Présidence C.E. (art. 57, 58)
 - 4.3 Vice-présidence du C.E.
 - 4.4 Règles de régie interne (art. 67)
 - 4.5 Calendrier des rencontres du C.E. (art. 67)
 - 4.6 Fiche information personnelle
5. Nomination des représentants de la communauté (art. 42)
6. Dénonciation d'intérêts (art. 70)
7. Parole au public
8. Parole aux élèves
9. Correspondance de la présidence
10. Rapport du comité de parents
 - 10.1 Rôle du comité
 - 10.2 Nomination du représentant
 - 10.3 Calendrier des rencontres du comité de parents
 - 10.4 Autorisation de transmission de renseignements
11. Mesure 15026 « Accroche-toi au secondaire »
12. Mesure 15170 « Initiative des établissements »
13. Renouvellement Projet éducatif (démarche)
14. Concentration « Art dramatique et médiatique »
15. Information de la direction
 - 15.1 Frais chargés aux parents
 - 15.2 Activités promotionnelles
 - 15.3 Organisation scolaire 2018-2019
 - 15.4 Capacité d'accueil dans les écoles secondaires de Charlesbourg
 - 15.5 Formation offerte aux membres du CE
16. Modification au calendrier – Réveillon de Noël
17. Campagne de financement
18. Calendrier des activités / sorties éducatives (art. 87)
19. Autres sujets
20. Questions des membres
21. La levée de l'assemblée

C.E. 18-19-01

Madame Marie-France Roberge, secondée par monsieur Sébastien Drolet, propose l'adoption de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **ADOPTION ET SUIVI (S) DU PROCÈS-VERBAL 20 JUIN 2018**

C.E. 18-19-02

Madame Suzie Munger, secondée par monsieur Carl-Éric Guertin, propose l'adoption du procès-verbal.

Suivis

Point 8

L'école s'équipe de matériel prévu en lien avec le plan d'action numérique. Le matériel devrait être disponible en décembre ou janvier.

Suivi du point 9 du CÉ du 25 avril 2018

Monsieur Carl-Éric Guertin demande si nous aurons les résultats scolaires des élèves afin de faire la comparaison des cohortes 2017 et 2018 à la suite des changements apportés à la formation des groupes. Ils seront disponibles à l'automne.

Suivi du point 23.2 du 25 avril 2018

Monsieur Sébastien Drolet demande si les enseignants du programme trilangues ont été interpellés en ce qui concerne les voyages. Monsieur Jean-François Roussel répond que les enseignants ont bien été interpellés et travaillent actuellement à préparer une offre.

Le rapport annuel a été présenté à l'assemblée générale des parents le 12 septembre 2018.

C.E. 18-19-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

4.1 **ÉLECTION**

Monsieur Carl-Éric Guertin explique le rôle du président et monsieur Jean-François Roussel précise qui est éligible à ce poste.

4.2 **PRÉSIDENTE C.E. (art. 57, 58)**

Madame Marie-France Roberge, appuyée par madame Suzie Munger, monsieur Sébastien Drolet et madame Vanessa Lavigne, propose Monsieur Carl-Éric Guertin. Monsieur Carl-Éric Guertin accepte la présidence.

C.E. 18-19-04

La candidature de monsieur Carl-Éric Guertin est adoptée à l'unanimité.

4.3 **VICE-PRÉSIDENTE DU C.E.**

Madame Suzie Munger, secondée par madame Jeanne D'Arc Uwamaliya, propose monsieur Sébastien Drolet. Monsieur Sébastien Drolet accepte la vice-présidence.

C.E. 18-19-05

La candidature de monsieur Sébastien Drolet est adoptée à l'unanimité.

4.4 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (art. 67)

Monsieur Jean-François Roussel présente les règles de régie interne. Monsieur Carl-Éric Guertin souligne qu'il n'y a pas de trésorier à notre CE. Il serait effectivement possible de retirer les points 4 et 7 qui s'y rapportent.

Monsieur Sébastien Drolet souligne qu'un parent pourrait avoir besoin d'un gardien pour ses enfants. Le cas échéant, les frais seraient assumés par le budget de fonctionnement du CÉ.

Il n'y a donc pas de proposition de modification.

L'adoption des règles de régie interne est proposée par monsieur Sébastien Drolet, secondé par madame Marie-France Roberge.

C.E. 18-19-06

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

4.5 CALENDRIER DES RENCONTRES DU C.E. (art. 67)

Madame Suzie Munger demande s'il est adéquat qu'il y ait un long délai entre la rencontre de janvier et d'avril. Monsieur Jean-François Roussel explique que les dates concordent bien avec les points à traiter et les échéances.

L'adoption du calendrier est proposée par madame Patricia Côté, secondée par madame Johanne Tremblay.

C.E. 18-19-07

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.6 FICHE INFORMATION PERSONNELLE

Monsieur Jean-François Roussel demande aux parents de compléter la fiche et de la remettre à la fin de la rencontre.

5. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (art. 42)

Monsieur Carl-Éric Guertin mentionne que deux représentants de la communauté peuvent siéger sur le CÉ. Monsieur Carl-Éric Guertin souligne que madame Véronique Tremblay du CJE siégeait...

Monsieur Jean-François Roussel mentionne que madame Louise Barbeau-Fortier était aussi l'une des représentantes.

Madame Johanne Tremblay va les approcher.

6. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS (art. 70)

Les membres doivent compléter ce document. Un membre qui a un conflit d'intérêts pourrait devoir se retirer dans le cas d'une discussion qui pourrait l'impliquer dans un potentiel conflit.

7. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public à cette rencontre.

8. PAROLE AUX ÉLÈVES

Aucun élève n'est présent à cette rencontre.
Les élections du Gouvernement étudiant auront lieu dans les prochains jours.
Nos représentants seront donc élus pour le prochain CE.

9. CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE

Il n'y a pas de correspondance.

10. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

10.1 RÔLE DU COMITÉ

Le comité de parents reçoit de l'information en avance et cela peut alimenter les discussions en conseil d'établissement. Il s'agit aussi d'un lieu d'échange entre les parents de divers établissements.

Lors de l'assemblée générale des parents, Madame Suzie Munger a proposé que les parents du CÉ participent en alternance au comité de parents. Monsieur Jean-François Roussel s'est informé auprès de la Commission scolaire et il doit y avoir un représentant officiel.

Monsieur Sébastien Drolet souligne que si le représentant officiel ne peut se présenter, un autre parent peut quand même assister à la rencontre du comité.

10.2 NOMINATION DU REPRÉSENTANT

Madame Suzie Munger se propose pour être représentante.

Nous devons procéder à la nomination d'un substitut.
Monsieur Sébastien Drolet est proposé à titre de substitut.

10.3 CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ DE PARENTS

Le calendrier des rencontres a été remis.

10.4 AUTORISATION DE LA TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

Les parents membres doivent compléter le formulaire s'ils veulent obtenir de l'information du comité de parents.

Le délégué officiel du comité de parent, madame Suzie Munger et le substitut, monsieur Sébastien Drolet, doivent compléter le formulaire de représentant et substitut au comité de parents.

11. MESURE 15026 « ACCROCHE-TOI AU SECONDAIRE »

Un document détaillant la répartition des sommes dédiées à cette mesure a été déposé.

Cette mesure d'environ 48 000 \$ peut avoir trois vocations :

- Contrer le décrochage
- Prévenir la toxicomanie
- Prévenir l'intimidation et la violence

Certains projets ont été mis en place il y a deux ans, poursuivis l'an passé et nous souhaitons les poursuivre

Ajout d'une journée semaine conseiller en orientation. Présence accrue sur l'heure du midi où les jeunes peuvent aller consulter ou prendre un rendez-vous.

Un enseignant est libéré d'une petite portion de tâche pour accompagner des jeunes qui montrent des signes de démotivation.

T.E.S : ajout, il y a deux ans, de 14 heures semaine. Permet principalement d'assurer une présence sur l'heure du midi. Le local Le Phare, destiné principalement aux élèves qui ont un TSA, est ouvert à temps plein.

Il est proposé par madame Catherine Germain-Larose, secondée par madame Marie-France Roberge, d'approuver le scénario d'utilisation des sommes en lien avec la mesure 15026.

C.E. 18-19-09

12. MESURE 15170 « INITIATIVE DES ÉTABLISSEMENTS »

Un document présentant la vocation de la mesure et une proposition pour la répartition des sommes est déposé.

C.E. 18-19-10

Proposition :
Journées eXplore \$5000
OPTI sec. 1 \$2000
OPTI sec. 2 \$2000
Support à la lecture : secondaire 1 – texto \$2000
Achat d'applications pour les iPads des élèves \$5 438

Il est proposé par madame Suzie Munger, secondée par madame Jeanne D'Arc Uwamaliya d'approuver le scénario d'utilisation des sommes en lien avec la mesure 15170.

13. RENOUVELLEMENT PROJET ÉDUCATIF (DÉMARCHE)

Dernièrement, il y a eu diffusion du PVER (plan d'engagement vers la réussite), qui s'inspire de la politique sur la réussite éducative du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur.

Les écoles doivent à leur tour établir leur projet éducatif. Celui-ci doit être cohérent avec le PVER.

D'ici janvier : nous dresserons le portrait de notre école. Le portrait comprend des données factuelles (nombre d'élèves, indice de défavorisation, etc.), des données quantitatives (taux de réussite, nombre d'élèves qui passent au deuxième cycle en seulement 2 ans, etc.) et des données qualitatives. Nous travaillons actuellement un sondage inspiré du PVER et des huit facteurs des écoles efficaces soutenus par la recherche. Les éléments seront appréciés par une évaluation par écart, en tenant compte du niveau de satisfaction et de l'importance accordée à l'item évalué. L'accent sera mis sur les éléments qui ressortent comme étant insatisfaisants et importants. Dans un deuxième temps, nous formerons probablement des focus groupes pour mieux cerner nos enjeux.

Nous souhaitons que nos orientations soient définies pour la fin de l'année scolaire. L'an prochain, nous mettrons en place un plan de réussite. C'est à cette étape que se fera le choix des moyens.

Madame Maryse Desroches ajoute qu'un comité de pilotage, composé de 11 membres du personnel a été mis en place.

Monsieur Carl-Éric Guertin demande de faire de ce sujet un point statutaire.

14. CONCENTRATION « ART DRAMATIQUE ET MÉDIATIQUE »

Nous avons comme projet de développer une concentration art dramatique et médiatique. Les jeunes seront amenés non seulement à se produire sur scène, mais aussi à apprendre les rouages de l'arrière scène.

Ces jeunes deviendront des personnes ressources pour plusieurs activités artistiques et promotionnelles de l'école.

Nous sollicitons votre opinion parce que nous devons nous pencher sur la grille-matière et un investissement est à prévoir pour un studio d'enregistrement.

Madame Suzie Munger demande quel est le nombre minimal d'élèves pour démarrer le programme. Le nombre important uniquement pour le financement des investissements. Pour la viabilité des groupes, le nombre n'est pas important, puisque les élèves sont mélangés dans les groupes classes avec les élèves du régulier et des autres concentrations.

Monsieur Sébastien Drolet demande quel est le modèle de concentration retenu pour ce programme. Il se collerait au modèle des arts plastiques, considérant que nous devons placer l'éducation physique à l'horaire. Cependant, nous plaçons les élèves de la concentration ensemble dans la diagonale d'arts prévue à l'horaire.

En troisième secondaire, nous regardons la possibilité de maintenir la concentration pour l'option d'art et ajouter les 9 journées eXplore.

Monsieur Jean-François Roussel demande l'aval du CÉ pour poursuivre le travail. Les membres se montrent en accord avec le projet.

15. INFORMATION DE LA DIRECTION

15.1 FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

À la suite du recours collectif de 2012, il y a eu un règlement pour 153 000 000\$. Certaines habitudes liées à la facturation ne respectaient pas intégralement la Loi.

On s'attend à ce que la loi soit modifiée. Cette année en est une de transition. Les parents auront un retour de 25\$ par année rétroactivement à l'année du recours.

Certains changements majeurs ont été apportés à la facturation
Projets de science : 7 à 12\$ étaient chargés pour la réalisation de projets que l'élève pouvait rapporter chez lui.

Arts plastiques : facturation pour ce qui nécessitait le travail d'un matériau (ex. bois)

Sorties éducatives : tout ce qui est relié aux apprentissages et aux programmes d'études ne peut être chargé aux parents.

Le MEES a prévu certaines allocations pour cette année. On nous dit qu'elles seront récurrentes (8\$ pour des activités culturelles, 25\$ projets sciences, arts, musique, arts dramatique, etc.). Il s'agit d'une allocation école et non à chaque élève.

Concernant les programmes particuliers, la pratique de notre école est relativement conforme. Les frais reliés à l'embauche de personnes supplémentaires, les sorties et les activités reliées à ces programmes de concentration peuvent être facturées. Il s'agit d'un choix de parent. Il n'est pas possible de rendre les voyages obligatoires pour les élèves d'un programme (comme trilingues).

Monsieur Carl-Éric Guertin demande si les allocations couvrent la perte de revenus engendrée. L'école investissait déjà dans les projets (dans ce qui était périssable, par exemple). Le budget de fonctionnement va devoir assumer une plus grosse partie des projets.

Monsieur Ludovic Lorrin souligne que tous doivent se serrer la ceinture. Monsieur Jean-François Roussel dit qu'il n'est pas facile de trouver l'équilibre entre les demandes d'activités et la volonté de diminuer au maximum les coûts.

15.2 ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Nous sommes actuellement en période d'activités promotionnelles. L'équipe fait la tournée des écoles primaires du bassin afin de rencontrer les élèves de 6^e année pour leur parler de notre école, les inviter au Salon des Premières-Seigneuries et à nos Portes ouvertes ainsi que les inviter à s'inscrire via le guichet unique.

Madame Vanessa Lavigne demande si les parents sont informés. Ils le sont par la revue place aux Passions, les pages Facebook de l'école et de la CSDPS ainsi que les sites Internet.

15.3 ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2019

Le décompte officiel a lieu le vendredi 28 septembre. En date du 1^{er} septembre, nous avons 910 à 915 élèves. Il y a une légère augmentation par rapport à l'an dernier. La clientèle détermine le financement de l'école. Il y a eu un certain nombre de transferts dans les 2 dernières semaines.

Nous comptons :

- 9 groupes en secondaire 1
- 8 groupes en secondaire 2
- 6 groupes en secondaire 3
- 5 groupes en secondaire 4
- 5 groupes en secondaire 5
- Un groupe chacun pour les parcours FMSS, pré-DEP et FPT

15.4 CAPACITÉ D'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES DE CHARLESBOURG

Le secteur de Charlesbourg est en forte croissance. Nous prévoyons un débordement dans deux ans. Une demande de construction et de deux agrandissements a été déposée au ministère. Elle a été refusée. Le MEES insiste sur l'optimisation de l'espace disponible dans les écoles.

Une nouvelle demande a été déposée : Agrandissement de deux écoles pour accueillir 600 à 800 à la Seigneurie et aux Sentiers.

15.5 FORMATION OFFERTE AUX MEMBRES DU CE

Monsieur Sébastien Drolet informe les parents que la CS offre une formation aux parents au sujet de rôle et des responsabilités d'un CE. Il invite les parents à participer à la formation en soulignant qu'elle est fort utile.

L'invitation à la formation a été transmise aux nouveaux parents membres du CÉ. Monsieur Carl-Éric Guertin demande à ce qu'elle soit transmise à tous les parents.

16 MODIFICATION AU CALENDRIER – RÉVEILLON DE NOËL

Comme par les dernières années, il est projeté d'organiser une Fête de Noël le jeudi 20 décembre en soirée, en lieu et place de la journée de classe du 21 décembre. La programmation de cet événement sera travaillée sous peu.

Il est proposé par madame Suzie Munger, secondée par madame Catherine Germain-Larose, d'autoriser la modification au calendrier scolaire afin d'organiser un Réveillon le 20 décembre en soirée. Les cours seront suspendus le vendredi 21 décembre.

C.E. 18-19-11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Un jeune peut cumuler des sous dans son compte scolaire et les utiliser pour des activités diverses, notamment, lors des activités des finissants.

Madame Suzie Munger demande si c'est l'école qui gère les sous. Monsieur Jean-François Roussel souligne que la portion profit va dans le compte scolaire de l'élève.

C.E. 18-19-12

Madame Suzie Munger, appuyée par madame Vanessa Lavigne, propose l'adoption de la campagne de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. CALENDRIER DES ACTIVITÉS / SORTIES ÉDUCATIVES (art. 87)

Monsieur Jean-François Roussel explique le fonctionnement du calendrier.

Les activités sont d'abord présentées en CPE (comité de participation de l'école). Ce comité siège tous les jours 8. Lorsqu'elles sont acceptées, le détail des activités est envoyé par courriel aux membres de CE. Ceux-ci auront un délai de 48 heures pour émettre des questionnements ou des réticences, s'il y a lieu. S'il n'y a pas de commentaires des membres, les activités seraient approuvées par le CE avec l'accord du président.

Les membres du CÉ sont favorables au maintien de ce fonctionnement.

C.E. 18-19-13

Madame Marie-France Roberge, secondée par madame Lynn Cheryl Van Den Hoonard, propose l'adoption de la proposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. AUTRES SUJETS

Pas d'autre sujet.

20. QUESTIONS DES MEMBRES

Pas de question

21. LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.E. 18-19-14

Madame Madeleine Paradis, secondée par monsieur Ludovic Lorrin, propose la levée de l'assemblée à 20 h56.



Maryse Desroches
Secrétaire de la rencontre



Carl-Éric Guertin
Président